

COMMUNE DE SAINT VALERIEN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le 16 novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2022

Présents : BOUCHER Cécile, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, CHARNOLÉ Yoann, JAUD Sonia, BOIDÉ Christian, HERVÉ Philippe, HEUZÉSophie.

Excusés : BODIN Guillaume. ROUX Olivier, LIEVRE Manuela qui a donné procuration à Mme Cécile BOUCHER, PORCHER Eva, CHAUVIN Stéphanie, BOUGUE Raphaël et ROULLEAU Franck

M COULAIS Guillaume est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 8 Votants : 9

71/2022 : FONDS DE CONCOURS « PLAN DE RELANCE » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE SAINT VALERIEN POUR LE PROGRAMME VOIRIE.

Dans le cadre de ce fonds de concours, un montant de 27 436,77 € a été attribué à notre commune afin de soutenir l'activité économique en faveur de projets structurants. Ce montant doit correspondre à 50% des travaux engagés par la commune, soit un total de 54 873,54 €.

Plusieurs délibérations ont été prises en conseil municipal pour allouer cette somme à 3 projets : L'aire de jeux, le jardin du souvenir et la voirie communale.

Il s'agit d'adresser une demande à la Communauté de Communes pour solliciter le reliquat de ce fonds de concours « plan de relance » pour la commune de Saint Valérien d'un montant de 17 414,27 €. Cette somme sera attribuée aux travaux de voirie communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 8 voix pour sur 8 votants,

- sollicite M le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée afin de bénéficier du fonds de concours d'un montant de 17 414,27 € pour les travaux de voirie 2022,
- s'engage à effectuer les travaux de voirie sur l'exercice 2022 pour un montant minimum de 34 828,54 € HT
- Autorise Mme le Maire à signer la convention avec M. le Président de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée.

72/2022 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTENAY VENDEE :
CLECT : Présentation du rapport d'évaluation du transfert de charge.

Le rapport (et ses annexes) de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui s'est réunie le 25 mai 2022, a été adressé pour lecture à chaque conseiller.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport.

73/2022 : ECOLE : NOUVEAU MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE.

Etant donné la fin du contrat de « fabrication et livraison des repas » par la cuisine centrale de Sainte Hermine au 31/12/2022, les 2 communes du RPI, Pouillé et Saint Valérien ont travaillé ensemble afin de trouver un nouveau fournisseur. La commission école de la commune de St Valérien s'est réunie une première fois pour étudier les différentes possibilités et les propositions déjà reçues. Un comparatif a été adressé aux membres de la commission. La deuxième réunion a eu lieu avec la présence de M Mazoué, maire de Pouillé, afin de détailler les offres et de se positionner avant les séances de conseil municipal.

La proposition de la commission est de choisir la société CONVIVIO comme nouveau fournisseur à partir du 1^{er} janvier 2023 et ce, jusqu'en juillet 2023.

Ce marché subissant actuellement des hausses de prix, les fournisseurs ne peuvent s'engager sur un tarif au-delà de quelques mois. C'est pourquoi, les 2 communes préfèrent étudier de nouveau les offres au mois de juillet 2023.

Après la présentation des offres et des conclusions de la commission, le conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de la société CONVIVIO comme nouveau fournisseur à compter du 1/1/2023 jusqu'en juillet 2023. 8 voix pour sur 8 votants.

Le prix du repas sera celui établi par Convivio, soit 3,64 €. Délibération à l'unanimité par 8 voix pour sur 8 votants.

Pour information, le tarif actuel du repas est de 3,60 €.

Mme JAUD explique le fonctionnement de la cantine à 1 € et les modalités de calcul en fonction du coefficient familial. Le conseil est favorable à ce dispositif gouvernemental qui pourrait aider financièrement les familles et envisage une mise en place début février 2023, également en concertation avec la commune de Pouillé.

Arrivée de Mme Sophie Heuzé.

RESSOURCES HUMAINES.

Achat de cartes cadeaux pour les salariés communaux ainsi que pour Mme Isabelle Feugnet (remplacement) pour un montant de 100 € par personne.

Le conseil se prononce favorablement par 8 voix pour et 1 abstention.

74/2022 : LOTISSEMENT : Question sur une commission sur vente.

En 2010, (Délibération du 31/08/2010), le conseil municipal avait donné son accord pour un mandat avec l'agence immobilière Chantimmo et avait décidé de lui octroyer une commission par terrain vendu dans le lotissement communal. Ce mandat est désormais caduc et la question de son renouvellement se pose.

Mme Manuela Lièvre ne participe pas au vote.

Par 8 voix contre sur 8 votants, le conseil décide de ne pas établir un nouveau mandat avec l'agence Chantimmo. En effet, les conditions ne sont plus identiques à celles de 2010 avec désormais 33 lots vendus et 4 réservations.

Service communautaire de balayage des rues communales :

Ce service prend fin le 31/12/2022. Il reviendra aux communes de maintenir ou non cette prestation qui sera désormais à leur charge. Le conseil a délibéré précédemment pour adhérer au groupement d'achat de la communauté de communes. En fonction du résultat de cet appel d'offres et du tarif de cette prestation, le conseil décidera de maintenir ou non ce service.

DECORATIONS DE NOEL

L'école de Saint Valérien qui a créé une coopérative, a lancé une opération d'achat de sapins naturels avec un magasin de Fontenay le Comte. 10% sont reversés à l'école pour chaque sapin acheté. Mme le Maire propose que la commune participe à cette opération.

Le conseil est tout à fait favorable à l'achat de plusieurs sapins afin de décorer la commune pour les fêtes de fin d'année.

Le comité des fêtes a proposé d'organiser un atelier de fabrication de « faux cadeaux » pour habiller les sapins.

Par ailleurs, les conseillers souhaitent que des guirlandes électriques (LED) soient achetées afin de décorer les arbres proches de l'église ainsi que la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- La cérémonie des vœux est fixée au samedi 14 janvier à 11h30.
- Les arbres de la sapinerie ont été coupés et les souches retirées. Plusieurs espèces seront replantées en 2023.
- De nombreux signalements de micro-coupures électriques : Contacter ENEDIS.
- Retrait des deux mobil-homes route de l'Hermenault : La maison est en cours d'achèvement.